

La place du tissu associatif au service des territoires et des populations de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A V I S



16 juin 2020

Rapporteur
Yannick OHANESSIAN

Assisté de Jean-Laurent MEFRET, Chargé de mission.

Avis adopté à l'unanimité des 51 votants

dans le cadre d'une auto-saisine
Etude conduite par la commission Sport, Jeunesse et Vie Associative

Sommaire

Introduction	3
1. Les valeurs associatives.....	4
1. 1. Contexte.....	4
1. 2. La diversité des structures associatives.....	5
1. 3. Pour une vie associative inclusive.....	5
1. 4. Des « modèles socio-économiques » en mutation	5
2. Les enjeux économiques et sociaux.....	6
2. 1. Le bénévolat.....	6
2. 1. Les salariés.....	7
3. Les préconisations.....	8
4. Proposition du CESER.....	10
Remerciements.....	11
Explications de vote.....	13
Annexes.....	19

Introduction

1 On assiste depuis plusieurs années à un renouveau associatif. Celui-ci semble lié à une
2 perte de sens ressentie par une partie de la population. Si l'on accorde aujourd'hui une si
3 grande place à la vie associative, c'est qu'elle répond à des attentes que peinent à
4 combler les institutions politiques classiques, dont les changements de cap et la
5 structuration limitent le pouvoir d'agir et la compréhension de leur fonctionnement.
6 Pourtant, malgré ses apports à notre société, notamment par la création d'emplois, la
7 contribution à la cohésion sociale et territoriale ou la construction de liens entre des
8 populations éloignées de la vie administrative, le monde associatif est aujourd'hui en
9 souffrance.

10 Le CESER souhaite, à partir d'un diagnostic régional et d'auditions, faire connaître la réalité
11 associative et ses apports au sein de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de
12 sensibiliser les acteurs institutionnels, et notamment la Région, à l'importance de soutenir
13 et stimuler ce tissu associatif et ainsi maintenir son action de cohésion sociale. Il s'agit
14 également de l'accompagner à adapter son développement au regard des évolutions
15 sociétales dans le cadre de l'ESS.

16 **La crise sanitaire actuelle et la crise sociale qu'elle induit rend les mécanismes de solidarité**
17 **et d'entraide indispensables au maintien de la cohésion sociale. Les associations sont bien**
18 **souvent au premier rang à ce niveau. Ce qui justifie pleinement le soutien et l'implication**
19 **des pouvoirs publics, dont les Régions.**

20

21 Le CESER s'est attaché à formuler des recommandations et dégager des solutions afin de
22 faciliter les rapports entre pouvoirs publics et associations.

23

24

1. Les valeurs associatives

1.1. Contexte

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire apporte des solutions qui contribuent à la résilience des territoires et démontre sa capacité à lier l'économie aux demandes citoyennes émergentes, aux bouleversements climatiques, aux mutations économiques. L'ESS intègre dans son modèle l'initiative, la coopération et l'innovation. Cette capacité de réactivité temporelle et géographique (de proximité) positionne l'ESS comme un acteur et un partenaire majeur pour le développement local.

Notre société est en perpétuelle évolution : évolution de la structure familiale, vieillissement de la population, inclusion des personnes en situation de handicap, évolution des carrières et des parcours de formation, nécessité impérieuse de mettre en œuvre la transition écologique et énergétique, organisation spatiale des territoires et nouveaux usages numériques.

L'environnement des associations a également connu de nombreuses transformations : la loi NOTRe a redéfini les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, les métropoles montent en puissance, l'Etat tend à se désengager, les maires sont de plus en plus exposés, les territoires ruraux sont en difficultés, les moyens financiers sont en baisse, les contractualisations et les demandes de subventions sont de plus en plus complexes, les accès aux marchés publics sont de plus en plus contraignants et changent rapidement ... Ces évolutions ont bouleversé le quotidien des associations, souvent peu préparées à faire face. Cependant leur rôle est essentiel dans les territoires, notamment ceux en voie de désertification et les quartiers défavorisés.

Les structures à caractère associatif démontrent leur importance dans la défense de l'intérêt général, en exerçant des missions de service public par contractualisation ou lorsque la puissance publique est désengagée. Dans le domaine social, elles sont souvent le principal partenaire des pouvoirs publics et un interlocuteur privilégié. Les associations permettent également la promotion des initiatives et encouragent la participation des citoyens à la mise en œuvre de leur projet. Elles sont aussi le lieu premier de l'engagement et une école permanente de la citoyenneté et de l'émancipation. Elles participent à la vitalité démocratique, à la solidarité de proximité, à la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et les inégalités. Elles permettent de développer des compétences individuelles et collectives. Leur rôle est donc essentiel pour la cohésion sociale, et la résilience de la société française.

Ce que l'Etat ne peut accomplir seul est dans les mains du tissu associatif. Les associations tissent le lien social indispensable à la nation. Elles assurent des services complémentaires au service public et sont indispensables notamment dans les territoires ruraux ou périurbains de la République.

La crise provoquée par l'épidémie de Covid-19 a ainsi cruellement mis en lumière le caractère indispensable des actions menées par les associations en faveur des populations les plus fragiles économiquement, socialement ainsi que d'un point de vue strictement sanitaire.

1. 2. La diversité des structures associatives

Le tissu associatif est riche dans sa diversité : diversité des objets et statuts et diversité des structures (nombre, taille de missions, secteur marchand ou non). Il existe entre 110 000 et 116000 associations sur l'ensemble du territoire régional. Ce statut unique au monde se distingue ainsi par la nature multiple de ses formes, de ses diversités thématiques touchant une multitude de domaines : sport, loisirs, culture, formation, insertion, secteur sanitaire et social, C.I Q., petite enfance, éducation, séniors, santé, bien être, logement, tourisme social, éducation à l'environnement...

1. 3. Pour une vie associative inclusive

On ne peut construire une société numérique sans qu'elle soit pleinement inclusive, il s'agit aujourd'hui de se donner les moyens d'accompagner les publics les plus fragiles en les guidant dans la connaissance et dans l'usage des services numériques qui leur sont utiles pour répondre à leurs besoins immédiats. Il s'agit également de faire en sorte que les outils et les services soient pleinement accessibles à tous.

1. 4. Des « modèles socio-économiques » en mutation

Les financements publics aux associations ont connu une évolution. La multiplication des logiques d'appels d'offre pour des prestations spécifiques, le remplacement des subventions de fonctionnement par des subventions sur projet et une restriction budgétaire croissante ont des répercussions pouvant mettre à mal le projet associatif et contraindre les associations à changer de paradigme. Leur gestion requiert de plus en plus de compétences et de qualifications professionnelles en comptabilité, finances, gestion des ressources humaines, droit ou même communication. Cette évolution et cet accroissement des contraintes peut fragiliser la vie associative, produisant aussi bien un impact sur le bénévolat (difficultés pour recruter des bénévoles pour les fonctions clés de gestion des structures) que sur l'ancrage dans le territoire (en nécessitant des regroupements par exemple).

Les nouveaux modèles de financements, quelques exemples :

- Les financements dédiés aux associations se diversifient en raison d'un contexte économique difficile.

Diverses formes coexistent :

- Le crowdfunding ou financement participatif : Il s'agit de la mise en relation des porteurs de projets avec des personnes désireuses de participer financièrement. L'opération se fait au travers de dons ou d'investissements avec de faibles contreparties. Ce type de financement vise des opérations ponctuelles.
- Le Fond d'Investissement dans l'Innovation Sociale (FISO) : Soutenu par BPI France, il s'agit de dispositifs de financement dédiés à l'innovation sociale.
- Le Prêt Economie sociale et Solidaire (PESS) : dispensé par l'ESS. Pour financer des projets de développement porteurs de valeurs collectives, sociales, et/ou environnementales.

- Le Contrat à Impact Social (CIS) : Il s'agit d'un mécanisme financier qui a pour objet de créer une collaboration entre des investisseurs, des structures de l'Economie Sociale et Solidaire et le secteur public autour d'un même objectif : la prévention d'une problématique sociale déterminée.
- Depuis la loi de 2014, portée par Benoit Hamon, à l'initiative des associations, possibilité de renforcer ses fonds propres par l'émission de titres associatifs. Ces titres permettent de consolider le haut de bilan, de renforcer le fonds de roulement et de jouer un effet de levier pour obtenir des financements complémentaires.
- Les associations font également appel à la générosité, par la création de leurs propres fondations et fonds de dotation.

La capacité d'adaptation des associations à des nouveaux modes de financement est devenue nécessaire. De la maîtrise des coûts à la formation des bénévoles en passant par la mutualisation de compétences et le travail en réseau, ou la mise en place d'outils plus performants.

2. Enjeux économiques et sociaux

Un panorama statistique est disponible en annexe.

Après 119 ans d'existence de la loi de 1901, le paysage associatif n'a cessé d'évoluer, de se transformer, répondant à l'intérêt général sur les territoires, à la commande publique, aux mutations sociales... De plus en plus d'associations se présentent aujourd'hui comme des entreprises associatives. Elles s'inscrivent le plus souvent dans la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et représentent désormais 3,4% du PIB national. En outre, les associations font face à l'augmentation des besoins des populations de plus en plus fragilisées dans un contexte de réduction des financements publics et de concurrence du secteur privé lucratif.

L'importance dans l'économie régionale ne se mesure pas qu'au nombre d'emplois créés. Les associations font émerger de nouveaux modèles économiques. A cela s'ajoute l'innovation sociale, l'innovation financière ainsi que l'innovation dans les services.

Il existe entre 110 000 et 116 000 associations en région. Elles apportent du lien, des services, contribuent au maillage territorial en région pour de très nombreux usagers dans des domaines très variés.

2. 1. Le bénévolat

En région, on compte 1 100 000 bénévoles, soit 21,7 % de la population. À titre de repère, on retiendra qu'environ 27 % sont impliquées dans le domaine social caritatif, et que 8 % le sont dans le secteur de la santé.

Cet engagement individuel est souvent très enrichissant en matière notamment d'apprentissage à la prise de décision et à la prise de responsabilité. C'est également

une école de la citoyenneté, de la solidarité et du vivre ensemble dans le cadre républicain.

2. 2. Les salariés

Les associations emploient 1,8 million de salariés en France.

En région, en 2018, les associations ont assuré 133 000 emplois de proximité, non délocalisables.

Le poids de l'emploi associatif en Provence-Alpes-Côte d'Azur est conséquent puisque les associations représentent 9,9% de la masse salariale. Mais si la valorisation économique du bénévolat était réalisée dans les bilans comptables, on pourrait constater que la contribution des associations au PNB est en réalité bien plus importante.

Sur une dizaine d'années, on constate l'évolution suivante :



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Lecture : Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. La courbe nationale est construite en tendance, à partir de l'année 2008, pour être comparée à l'histogramme de la région.

Le secteur associatif a créé près de 3 200 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser. Après cinq années de croissance, l'emploi associatif de la région est en léger repli en 2017 et 2018.

Le nombre de salariés marque cependant une légère baisse en 2018. En cause, la suppression des contrats aidés, souvent tremplins à des CDI, très utilisés par les structures associatives, et remplacés par un dispositif plus sélectif, le « Parcours emploi compétence ».

La Région a décidé de se concentrer sur ses compétences obligatoires dans le cadre de la loi NOTRe et a mis un terme au financement de certaines associations. Pourtant, les structures à caractère associatif sont des acteurs incontournables de l'entrepreneuriat social et forment une composante majeure de l'ESS. Elles contribuent à la dynamique économique de la région et représentent 6% du PIB et 10% des emplois privés en région, auxquels il faut rajouter entre autres, la valorisation du bénévolat. Leur poids économique est considérable. Socialement, elles contribuent également fortement à l'insertion par l'emploi des populations qui en sont le plus éloignées, notamment les jeunes.

On constate une baisse des dotations en région, qui s'inscrit dans un climat général de baisse amorcée en 2013.

Cette situation crée un paradoxe entre d'un côté le désengagement de l'Etat, de certaines collectivités locales ainsi que la baisse des financements et de l'autre côté l'augmentation des besoins sur le terrain. Les associations doivent assurer de plus en plus de missions avec de moins en moins de soutien.

Face à cette situation, on peut distinguer trois types d'associations, qui du fait de leur taille et leur mode de fonctionnement, n'ont pas les mêmes difficultés pour se financer : les prestataires de service, les délégataires de service public et les associations hors champ social proposant de multiples activités pas forcément rémunératrices.

Par exemple, l'obligation d'assurer une part d'autofinancement pour obtenir des subventions fragilise beaucoup de structures.

Autre exemple d'impact de l'évolution des modes de financement : la réduction générale des financements a reporté énormément de demandes sur le FDVA (Fond de Développement de la Vie Associative), dont l'enveloppe n'a pas évolué, ce qui fait baisser mécaniquement la part allouée à chaque association.

Enfin, la volonté des pouvoirs publics de renvoyer les associations vers le mécénat ne tient pas dans la durée. On voit déjà les effets négatifs des modifications de l'ISF avec une baisse des financements privés en faveur des associations.

3. Préconisations

Une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les collectivités locales a été signée au niveau national et par de nombreuses Régions. Cette charte permet d'organiser un dialogue régulier et une coopération plus fluide entre les signataires.

Au-delà des améliorations pouvant être apportées par cette charte, le CESER préconise les actions suivantes :

Accompagner la mutation du milieu associatif pour faire émerger de nouvelles vocations :

- Permettre une planification partagée afin de contractualiser au mieux les engagements des associations et collectivités et assurer une meilleure prise en compte des projets des associations qui ne sont pas toujours directement liés aux orientations de l'Exécutif régional,
- Rendre plus accessible et mieux définir les orientations des politiques publiques conduites par l'Exécutif régional,
- Instaurer un observatoire régional sur la situation des associations en région,
- Accompagner les têtes de réseaux,

Sécuriser le Financement pour favoriser le développement et l'emploi :

- Permettre le renforcement des fonds propres, indispensables à la pérennité des associations, au travers de fonds d'investissements dédiés à l'ESS.
- Faciliter l'accès au financement et notamment aux fonds structurels européens en créant un guichet unique régional d'accompagnement et d'appui aux associations pouvant s'appuyer sur des acteurs associatifs afin de permettre à chaque candidat d'être orienté à partir du projet vers le financeur adapté à ses besoins,
- Prioriser des engagements pluriannuels, pour permettre une meilleure sécurité et visibilité de fonctionnement sur 3 ou 4 ans des structures qui emploient au moins un salarié et engagent des dépenses,
- Inclure le mécénat des PME, y compris celui de compétences, en clause sociale dans les marchés publics.

Valoriser et promouvoir l'importance du rôle des associations :

- Valoriser les parcours d'engagement des jeunes,
- Soutenir et développer des dispositifs de sensibilisation sur le rôle des associations et l'engagement associatif,
- Intégrer des jeunes du monde associatif dans le Parlement Régional des Jeunes,

Valoriser le bénévolat :

- Soutenir le milieu associatif, à travers le cofinancement de la formation des bénévoles dans l'ensemble des territoires de la région. Mettre en place une ligne budgétaire dédiée,
- Développer la VAE en direction des bénévoles pour permettre la reconnaissance des acquis dans le cadre de leur activité associative,
- Soutenir l'engagement individuel par la mise en place d'une certification des bénévoles et d'une labellisation des structures,
- Inclure la reconnaissance et la valorisation du bénévolat dans les actions de communication de la région par exemple durant le mois du bénévolat.

4. Proposition du CESER

Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les collectivités locales :

Le CESER préconise la signature de cette charte par la Région Sud pour disposer d'un socle permettant de mieux organiser les relations entre les différents intervenants.

Pour améliorer les impacts de cette charte, il faudrait élargir son application à l'ensemble des acteurs associatif de la région (au-delà des organisations membres du Mouvement Associatif).

Ce dispositif devrait permettre d'améliorer l'accompagnement des associations pour faire face aux nombreuses mutations de leur environnement.

Alors que la crise liée à l'épidémie de Covid-19 a révélé toute l'importance de l'action associative sur le terrain, la signature de cette charte ainsi qu'un engagement plus pérenne des collectivités et de l'Etat au côté des associations paraissent aussi urgents qu'indispensables.

Remerciements

Le Rapporteur tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

Thérèse BASSE, Directrice et fondatrice de l'Association Belsunce,

Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional et Départemental de la DRDJSCS PACA (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur),

Benjamin BOREL, Co-gérant du réseau « Bou'sol » composé des boulangeries solidaires « Pain et Partage »,

Philippe JAHSAN, Président du Mouvement Associatif,

Céline LABARRE, chargée d'études chez Ag2r La Mondiale,

Claude-Emmanuel TRIOMPHE, conseiller auprès du haut-commissariat à l'engagement civique.

Explications de vote

Intervention du 1^{er} Collège

Bien que l'avis ne manque pas d'intérêt et que la commission a réalisé un travail intéressant en proposant notamment une enquête auprès des associations, l'angle d'étude proposé nous semble trop restrictif.

Nous ne pouvons pas considérer les associations que comme des substituts aux acteurs institutionnels défaillants ou comme uniquement des acteurs du social. C'est méconnaître tout une partie de l'activité des associations et nous le regrettons.

Nous partageons toutefois un certain nombre de préconisations. En particulier la nécessité de reconnaître le bénévolat par la formation pour assurer leurs missions et valoriser les compétences acquises dans le parcours professionnel et la vie privée.

Nous tenons à alerter sur la complexité de l'accès aux fonds européens. En effet, la lourdeur administrative de gestion de ces projets ne les rend pas accessibles aux plus petites structures. Il sera nécessaire de les accompagner sur la gestion au travers des EPCI ou structures intermédiaires.

Il nous semble également nécessaire de préconiser la diversité des sources de financement et le renforcement des fonds propres.

Sur la charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les collectivités locales, nous aurions souhaité une évaluation des chartes déjà existantes sur nos territoires.

Par conséquent, le 1^{er} Collège votera l'avis.

Intervention du Groupe Force Ouvrière (2^{ème} Collège)

La commission Sport, Jeunesse et Vie Associative a souhaité s'autosaisir sur un sujet important, qu'est le tissu associatif au service des territoires et des populations dans notre Région dans un contexte de baisse des subventions depuis plusieurs années.

La crise sanitaire actuelle, et la crise sociale qu'elle induit, ont permis d'appréhender les associations dans les mécanismes de solidarité et d'entraide indispensables au maintien de la cohésion sociale.

Pour notre organisation, le travail des associations est essentiel voire vital pour certains. Pour autant, elles n'ont pas été les seules à jouer un rôle important dans la gestion de la crise sanitaire.

En parallèle, certaines associations pallient régulièrement le rôle de l'Etat, que ce soit en temps normal et encore plus en période de crise, par manque de moyens donnés aux services publics.

Ce dernier point, relève de valeurs propres à notre république qui a tendance à se dédouaner de plus en plus de ses missions, et d'un désengagement continu d'investissement dans un service public garant de l'égalité de traitement et d'accès pour tous.

Les associations sont un plus, une valeur ajoutée lorsqu'elles répondent à des besoins de cohésion sociale, et non un substitut de l'état.

C'est d'autant plus à souligner, que durant cette crise de nombreuses associations se sont retrouvées en grande difficulté pour fonctionner, notamment dû au fait que beaucoup de bénévoles faisaient partis des personnes à risques, et donc dans l'incapacité d'apporter leur aide.

Il est donc important que le rôle de chacun soit repensé, pour répondre aux besoins, y compris dans des contextes particuliers présentant un danger pour certaines populations.

La coordination de tous les acteurs est primordiale pour répondre aux enjeux actuels, d'autant que la représentation des associations est présente et impliquée au sein de notre CESER.

Le groupe FO votera l'avis.

Intervention des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

Les quelques 120 000 associations de Provence Alpes Côte d'Azur constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale et culturelle. Dans les territoires, elles sont le creuset de la démocratie et de la participation citoyenne et jouent un rôle d'alerte et de transformation sociale indispensable.

Ce sont également des lieux où l'on « fait ensemble », où l'on peut inscrire son engagement individuel dans un cadre collectif.

Les associations, petites et grandes, constituent ainsi des espaces de confiance, d'éducation citoyenne et de solidarité. Par là même, elles donnent un sens à la vie de plus d'un million de bénévoles en région en offrant à ces derniers la possibilité d'agir de façon désintéressée, dans une logique de partage et de réciprocité. Le caractère solidaire de la vie associative doit donc être reconnu comme une composante essentielle du lien social, en dehors de toute logique quantifiable et purement comptable.

Les associations représentent, enfin, l'essentiel de l'économie sociale et solidaire (80% des emplois). Elles créent en outre des richesses matérielles, mais également immatérielles, dont les outils de comptabilité publique ne rendent pas compte. De très nombreux besoins sociétaux non satisfaits par les services publics sont couverts par les activités associatives dans un but d'éducation, de lien social, de coopération, d'épanouissement des personnes, etc...

La reconnaissance du fait associatif doit redevenir un élément essentiel des politiques publiques du niveau local au niveau européen. Dans le contexte de crise actuel, le rôle et la place des associations sont incontournables pour résister, inventer des solutions et construire un « monde d'après » plus juste et plus humain.

La crise actuelle montre que le système est sur le point d'imploser, que « les sans voix, les sans grades, les invisibles » qui ont tant souffert des plans de rigueur successifs sont aujourd'hui au premier rang de la mobilisation pour vaincre la crise sanitaire que ce soit au travail ou bénévolement dans les associations...

Ces politiques d'austérité ont porté atteinte aux politiques publiques et aux services publics. Elles ont conduit à reporter sur les associations des pans entiers d'actions qui relèvent de l'action publique. Mais aujourd'hui elles touchent également durement les associations. Les subventions de fonctionnement et les interventions publiques sont en pleine régression. Les associations pour obtenir des financements doivent répondre à des appels d'offres ou proposer des projets, ce qui induit leur mise en concurrence de façon quasi systématique et fragilise la pérennité des structures. Cela se traduit déjà par la disparition de nombreuses entités associatives et des pertes de milliers d'emplois en région ces dernières années, concourant ainsi à l'aggravation de la situation économique général et à la paralysie de l'action de nombreuses associations.

Ces politiques menées avec constance traduisent un mépris de la vie associative en assimilant les associations à des entreprises commerciales, en les restreignant à un rôle de prestataires ou de sous-traitants, en les obligeant à se regrouper sous la contrainte pour atteindre une « taille critique » permettant de répondre aux appels d'offres alors que la diversité associative est un trésor national.

Ces choix politiques favorisent l'instrumentalisation du secteur associatif et cherchent à le soumettre aux strictes lois du marché concurrentiel à partir de procédures mercantiles.

Les charges nouvelles imposées aux collectivités et la suppression de leur autonomie fiscale accentuent la diminution de nombreuses aides aux associations. La réglementation européenne privilégie le droit de la concurrence et refuse, sauf exception, la contribution des associations au bien commun. Ce qui amène les collectivités à privilégier le recours aux appels d'offres, faisant basculer l'action associative dans le champ concurrentiel.

Les plans de rigueur successifs conduisent à de nouvelles ruptures de financement de la part de l'État et des collectivités locales en faisant reposer la totalité de l'effort de solidarité sur les salariés et les structures porteuses d'intérêt général, sans faire participer à un niveau identique les détenteurs du capital et les grandes entreprises transfrontalières du CAC 40.

Cela signifie que la vie associative est en train de connaître le sort qu'ont connu les services publics au cours des dernières années : une remise en cause pure et simple au profit de logiques marchandes !

Il est grand temps que la Région comme l'Etat reconnaissent le rôle des actions associatives au service de l'intérêt général et du bien commun, de la démocratie et du vivre ensemble.

Il faut pour cela mettre en place une véritable politique du développement associatif.

Il s'agit de renforcer le rôle des associations en matière de participation citoyenne et d'éducation à la citoyenneté en redonnant toute sa place à l'engagement bénévole, en favorisant l'accès des citoyens au débat public et leur participation à la décision publique.

Il s'agit de construire de nouvelles relations entre associations et collectivités, pour répondre aux enjeux de survie des territoires et aux besoins des populations, en garantissant une intervention pérenne

Il s'agit, comme le préconise l'avis, de créer de nouvelles modalités de financement pour les actions porteuses d'intérêt général ou d'utilité sociale, afin de les sécuriser dans la durée, en distinguant clairement les activités lucratives des activités économiques d'utilité sociale, en préservant du marché les secteurs d'activités correspondant à des besoins de société auxquels ne peuvent répondre des entreprises privées.

Il s'agit de restaurer la compétence générale des départements et des régions et les différentes formes de concertation nécessaires à la mobilisation de tous les acteurs des territoires.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis qui situe bien les enjeux même s'ils estiment que certaines préconisations auraient mérité d'être clarifiées (guichet unique, certification des bénévoles, ...).

Intervention des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

L'avis qui nous est soumis appelle de la part des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges les observations suivantes :

- *Le texte évoque à plusieurs reprises et à juste titre la récente crise sanitaire qui a permis de rappeler, si besoin était, l'importance que représente, dans la société française, le monde associatif.*

Il aurait été intéressant de rappeler qu'en dépit de sa diversité, de la variété des secteurs d'intervention et, au-delà, de l'importance numérique et des volumes d'emplois ou de « chiffre d'affaires » le tissu associatif s'est efforcé de se structurer (mouvement associatif) ou a su accompagner (quand il ne les a pas suscitées) les évolutions législatives (loi Hamon), qui d'une certaine façon consacrent une reconnaissance officielle par les pouvoirs publics (rôle de la CRESS en tant que Chambre consulaire à l'instar des Chambres de commerce, des Chambres de Métiers ou des Chambres d'agriculture).

- *l'importance du tissu associatif dans la mise en œuvre effective de politiques publiques a pu s'illustrer récemment avec la crise sanitaire et rend particulièrement opportun ce projet d'avis sur auto-saisine. Mais le texte en lui-même et les documents qui lui sont annexés donnent une idée assez précise de la réalité du tissu associatif régional.*

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges, qui au sein du CESER accueillent beaucoup de représentants associatifs, retrouvent dans les préconisations faites à la Région, des éléments de réponse aux difficultés de fonctionnement quotidien que connaissent beaucoup d'associations, même si, par ailleurs, le grand mérite du monde associatif a été, depuis plus d'un siècle, et grâce à la souplesse de la loi de 1901, de savoir et pouvoir toujours s'adapter.

Nos collègues souhaitent donc ardemment que puisse être signée, à l'instar de ce qui s'est fait dans nombre de Régions, la Charte d'engagements réciproques, qui permet un « dialogue régulier et une coopération plus fluide entre les signataires (Etat, mouvement associatif, collectivités locales) ».

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis.

Les associations en Région Sud

Un enjeu économique et social

Un poids lourd de l'Economie Sociale et Solidaire en PACA

**Les associations représentent
80% des emplois
et des employeurs de l'ESS**



Sources : Observatoire Régional de l'ESS – CRESS PACA, d'après INSEE Clap 2015
Et Recherches et solidarités - Les associations en PACA – Repères et chiffres clés – 2016

CESER
RÉGION
SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les associations en Région Sud

Un enjeu économique et social

Bilan au 31/12/2018



12 100 associations employant des salariés

133 033 salariés

soit 9,4 % des emplois privés de la région

Une masse salariale de 2,9 milliards d'euros

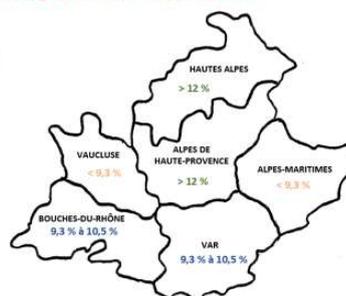
Sources : Recherches et solidarités - Les associations en PACA – Repères et chiffres clés – 12^{ème} édition Décembre 2019

CESER
RÉGION
SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les associations en Région Sud

Un enjeu économique et social

Part de l'emploi associatif
dans l'ensemble du
secteur privé en 2018



Sources : Recherches et solidarités - Les associations en PACA – Repères et chiffres clés – 12^{ème} édition Décembre 2019

CESER
RÉGION
SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les associations en Région Sud

Un enjeu économique et social

Les effectifs salariés par secteur d'activité

	Effectifs en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Enseignement	14 413	10,8	11,9
Sport	5 988	4,5	4,7
Santé	12 580	9,8	7,3
Social	62 220	47,6	49,9
Loisirs	1 810	1,2	1,3
Culture	4 265	3,2	3,6
Autres activités (1)	12 213	9,2	11,7
Autres (2)	18 644	14,0	10,6
Total	133 033	100,0	100,0

Sources : ACOSE 0303047 et 0303, Octobre 2016. Traitement 0303. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE sous APE. (1) Agriculture, pêche, activités liées à l'emploi adossé de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs reportées par l'INSEE sous le code APE 990Z.

Dans la région, les salariés du secteur associatif sont proportionnellement un peu plus nombreux dans la santé et la culture ; un peu moins dans l'enseignement et le secteur social.

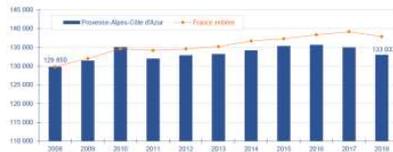


Sources : Recherches et solidarités - Les associations en PACA – Repères et chiffres clés – 12^{ème} édition Décembre 2019

Les associations en Région Sud

Un enjeu économique et social

L'emploi associatif en légère diminution depuis 2016



Sources : ACOSE 0303047 et 0303, Traitement 0303. Lecture : Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. La courbe nationale est construite en tendance, à partir de l'année 2008, pour être comparée à l'évolution de la région.

Le secteur associatif a créé près de 3 200 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser. Après cinq années de croissance, l'emploi associatif de la région est en léger repli en 2017 et 2018.



Sources : Recherches et solidarités - Les associations en PACA – Repères et chiffres clés – 12^{ème} édition Décembre 2019

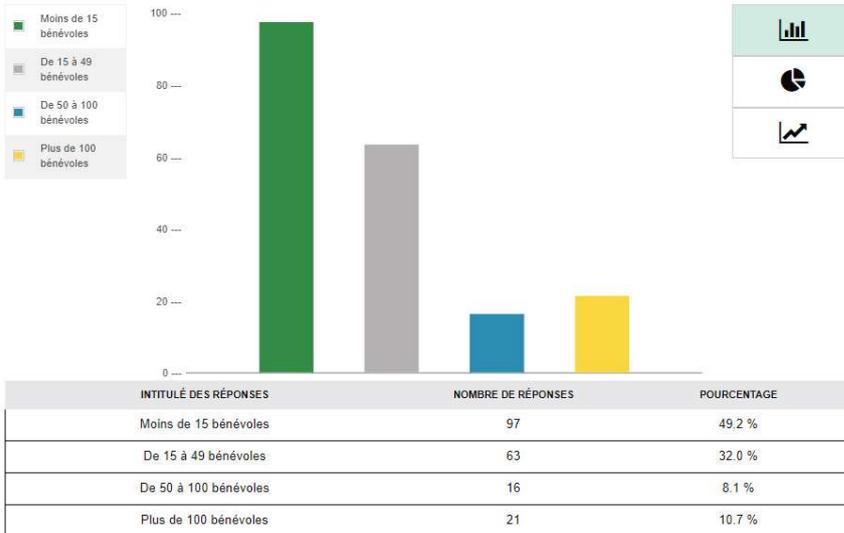
2. Questionnaire

Evolution Structurale du Monde Associatif

Résultats au 1^{er} octobre 2019

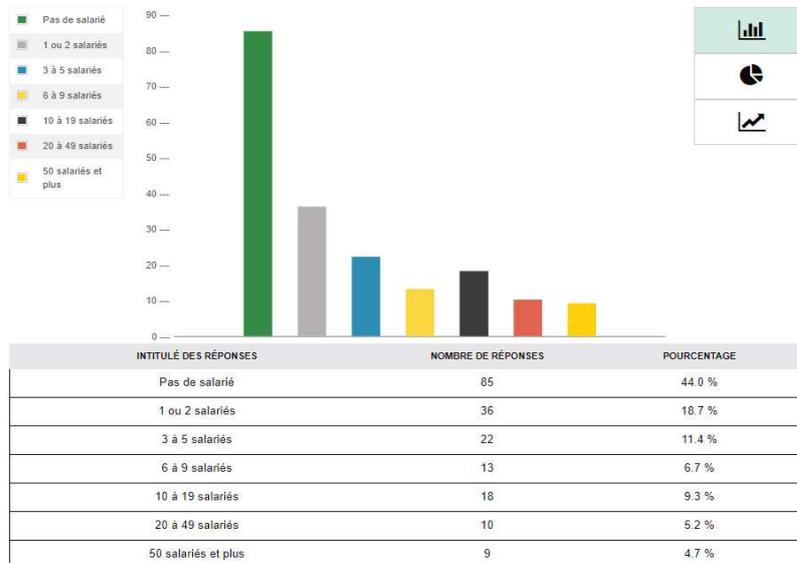
Question 1

Combien de bénévoles y a-t-il approximativement dans votre association ?

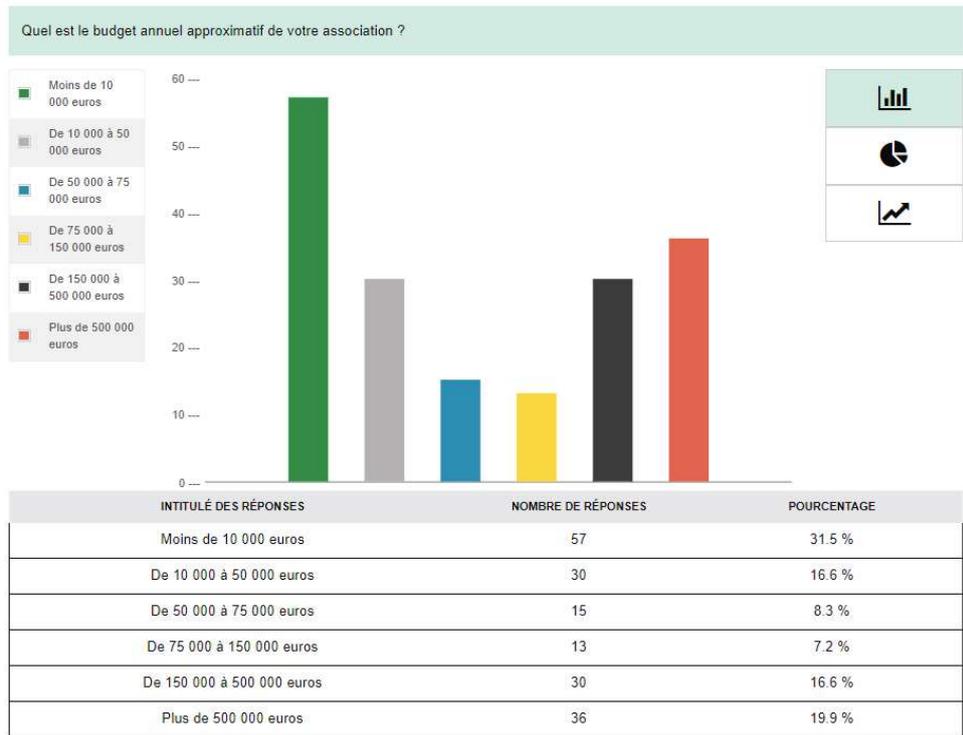


Question 2

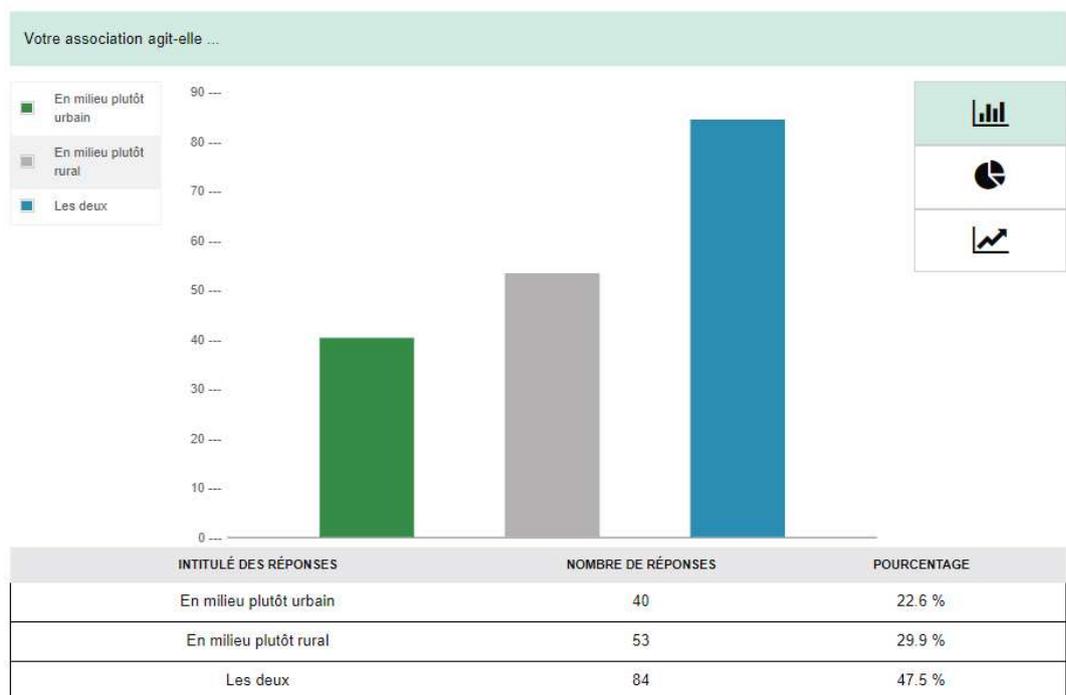
Quel est le nombre de salariés dans votre association



Question 3

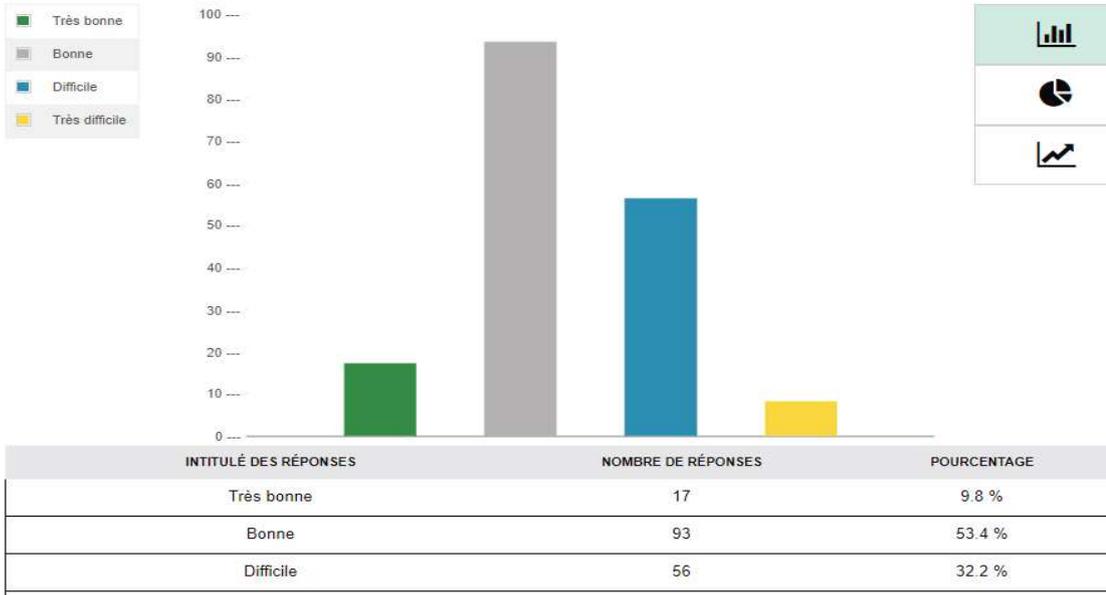


Question 4



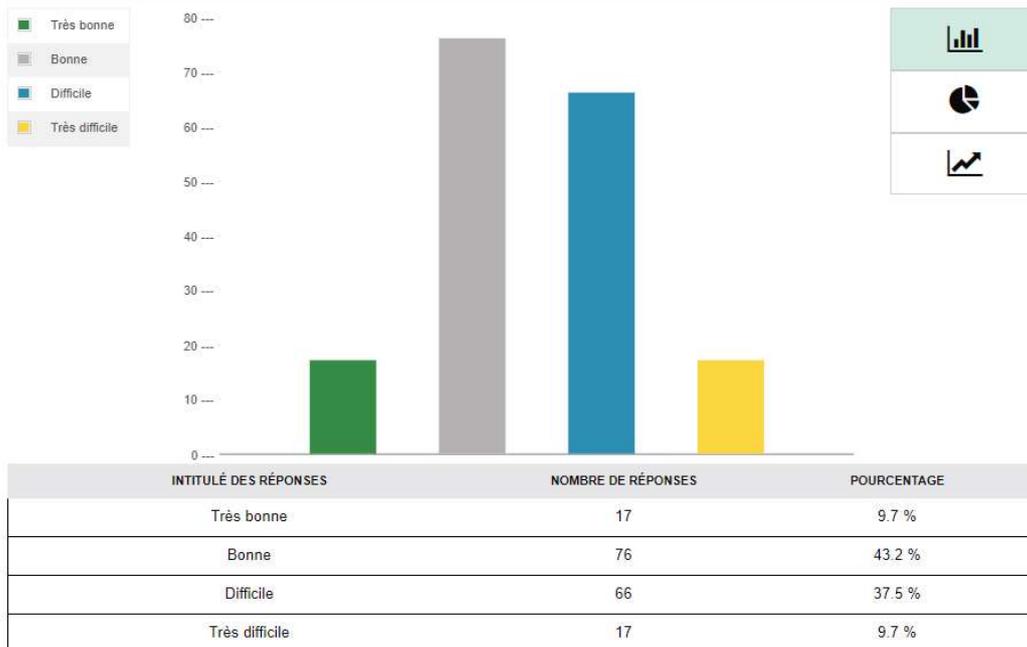
Question 5

Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation générale de votre association (actions, missions, projets) ?



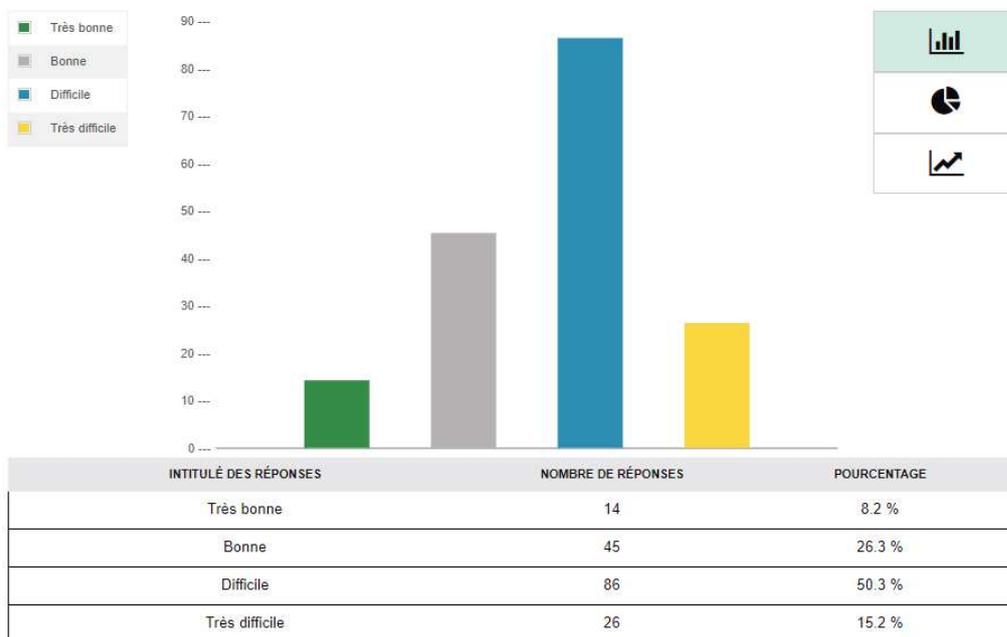
Question 6

Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?



Question 7

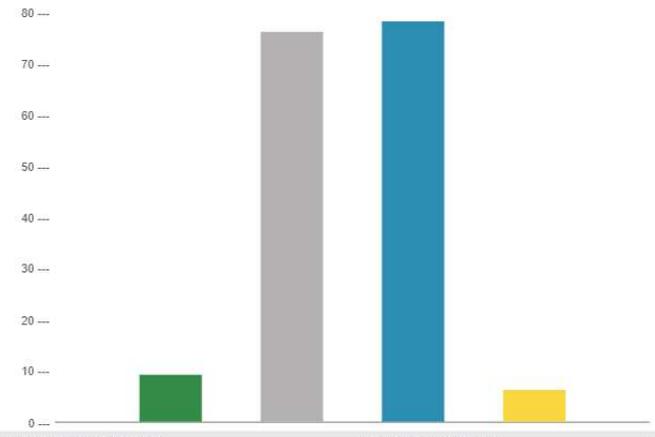
Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation de votre association, concernant le bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire...)?



Question 8

Comment voyez-vous la situation de votre association (actions, missions...) au cours des prochains mois ?

- Très bonne
- Bonne
- Difficile
- Très difficile

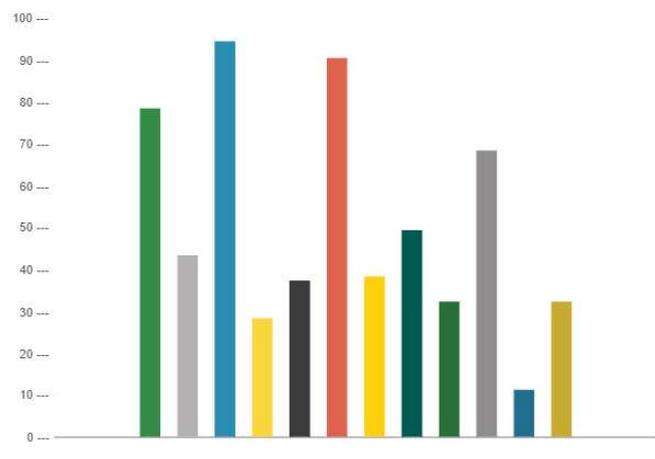


INTITULÉ DES RÉPONSES	NOMBRE DE RÉPONSES	POURCENTAGE
Très bonne	9	5.3 %
Bonne	76	45.0 %
Difficile	78	46.2 %
Très difficile	6	3.6 %

Question 9

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? (Plusieurs réponses possibles)

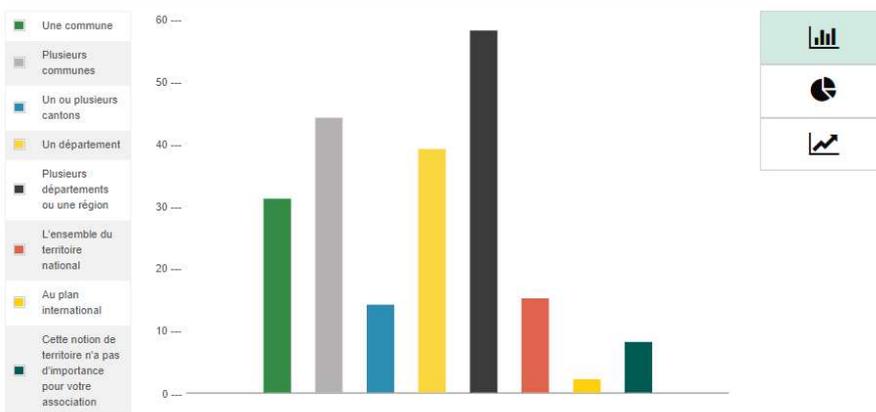
- La situation financière
- Les moyens matériels, y compris les locaux
- Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités de l'association
- Les ressources humaines salariées, le cas échéant
- La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante



INTITULÉ DES RÉPONSES	NOMBRE DE RÉPONSES	POURCENTAGE
La situation financière	78	13.0 %
Les moyens matériels, y compris les locaux	43	7.2 %
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités de l'association	94	15.7 %
Les ressources humaines salariées, le cas échéant	28	4.7 %
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	37	6.2 %
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	90	15.0 %
La diminution du nombre d'adhérents	38	6.3 %
Les relations avec les collectivités territoriales	49	8.2 %
Les relations avec les services de l'Etat	32	5.3 %
L'évolution des politiques publique	68	11.3 %
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	11	1.8 %
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	32	5.3 %

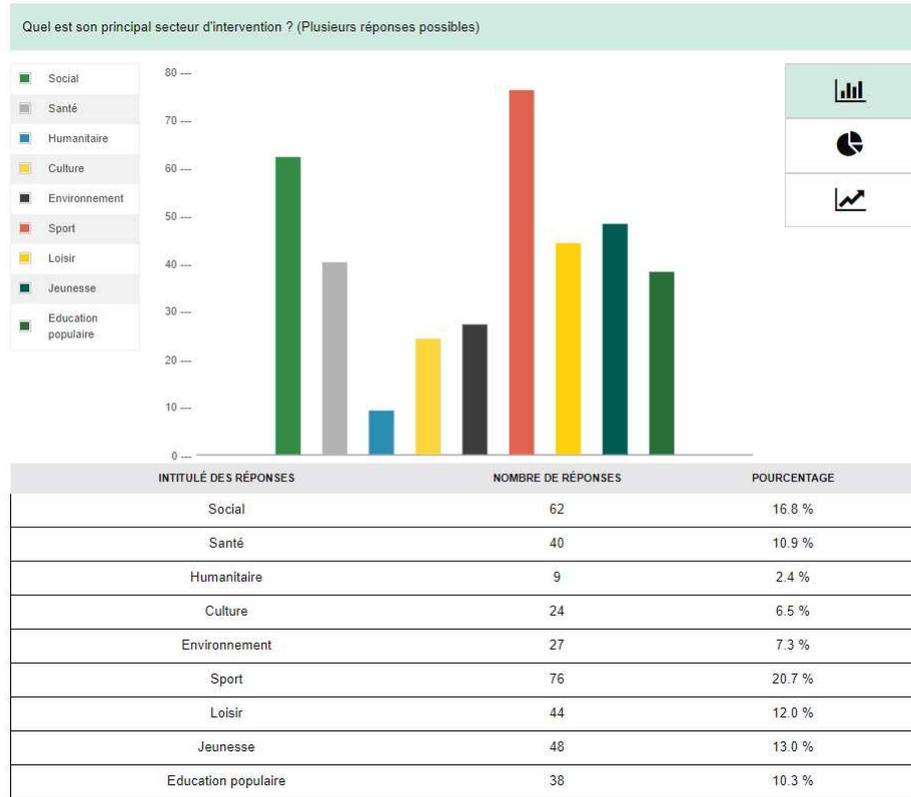
Question 10

Sur quel espace géographique se déroule l'action de votre association ? (Plusieurs réponses possibles)

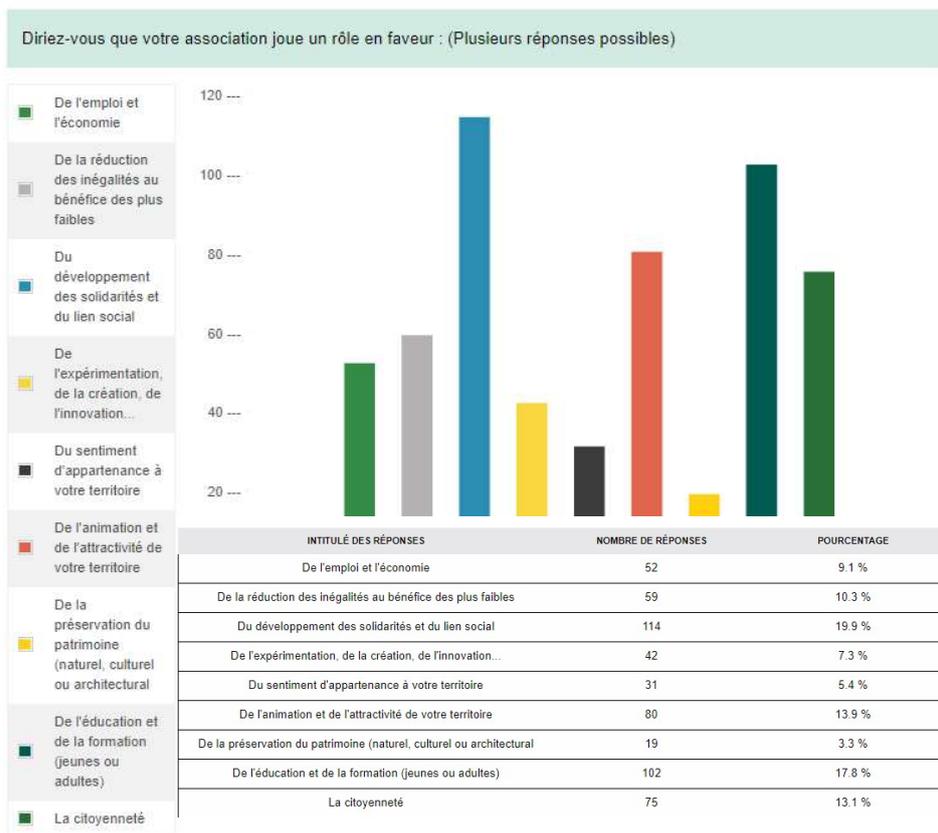


INTITULÉ DES RÉPONSES	NOMBRE DE RÉPONSES	POURCENTAGE
Une commune	31	14.7 %
Plusieurs communes	44	20.9 %
Un ou plusieurs cantons	14	6.6 %
Un département	39	18.5 %
Plusieurs départements ou une région	58	27.5 %
L'ensemble du territoire national	15	7.1 %
Au plan international	2	0.9 %
Cette notion de territoire n'a pas d'importance pour votre association	8	3.8 %

Question 11

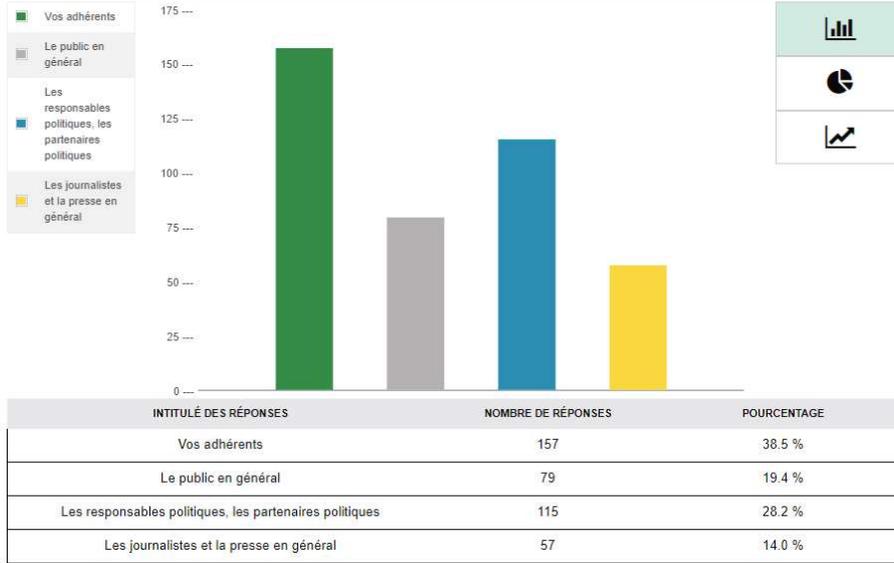


Question 12



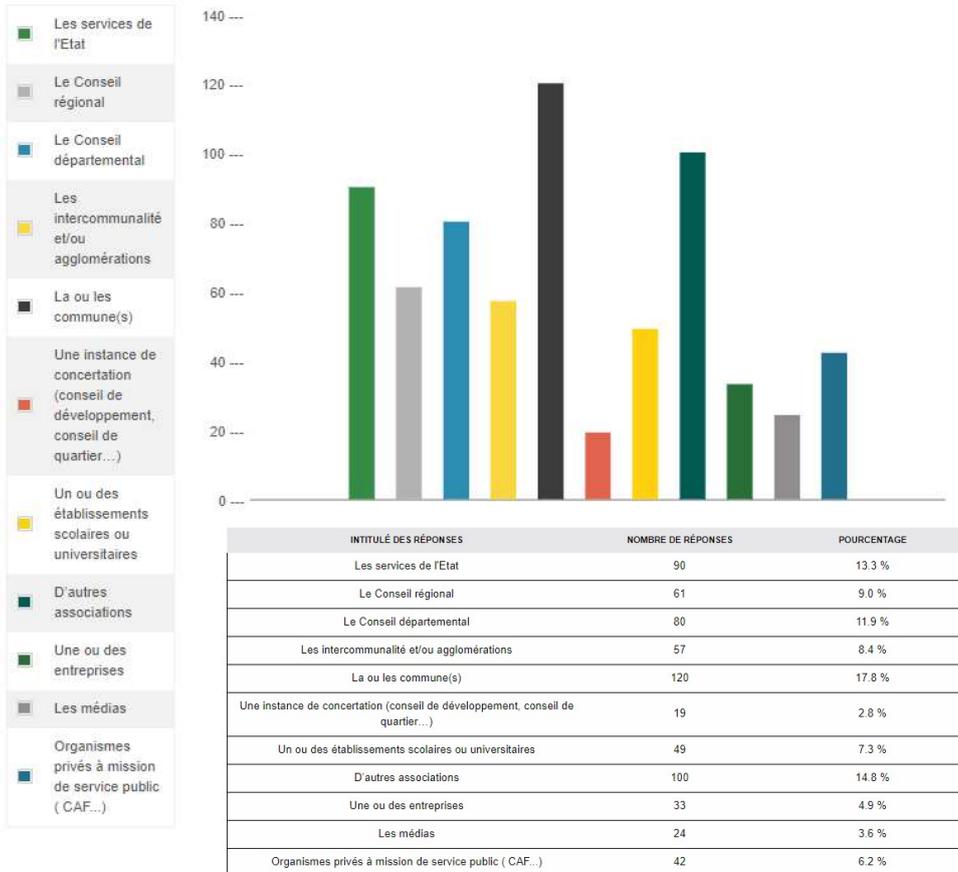
Question 13

Le rôle de votre association, tel que vous venez de le présenter est connu de : (Plusieurs choix possibles)

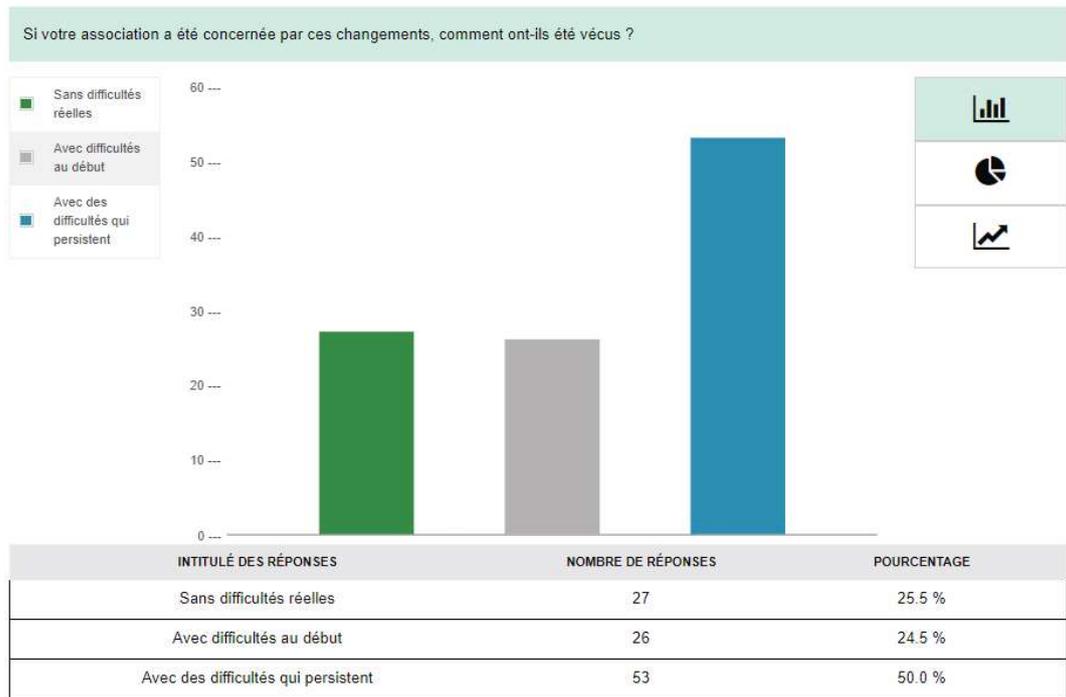


Question 14

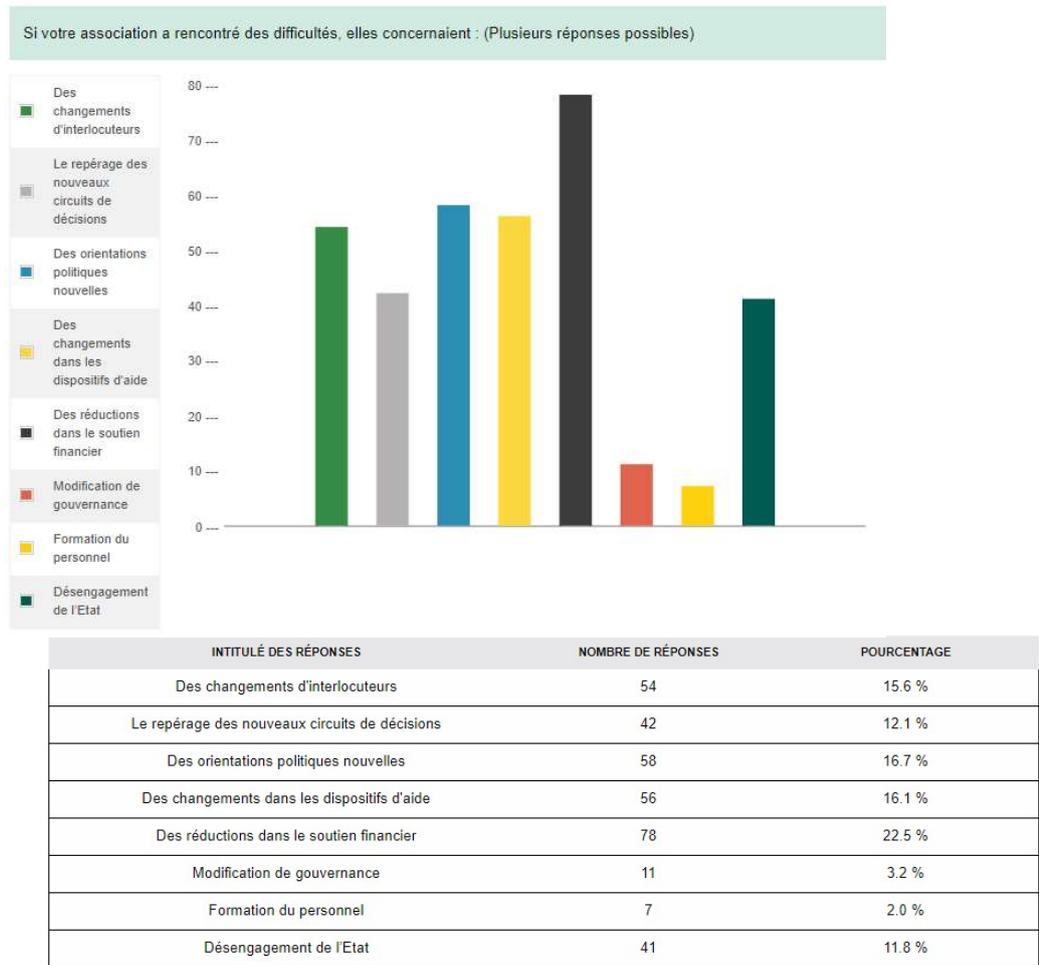
Avec quels partenaires menez-vous vos actions ? (Plusieurs choix possibles)



Question 16

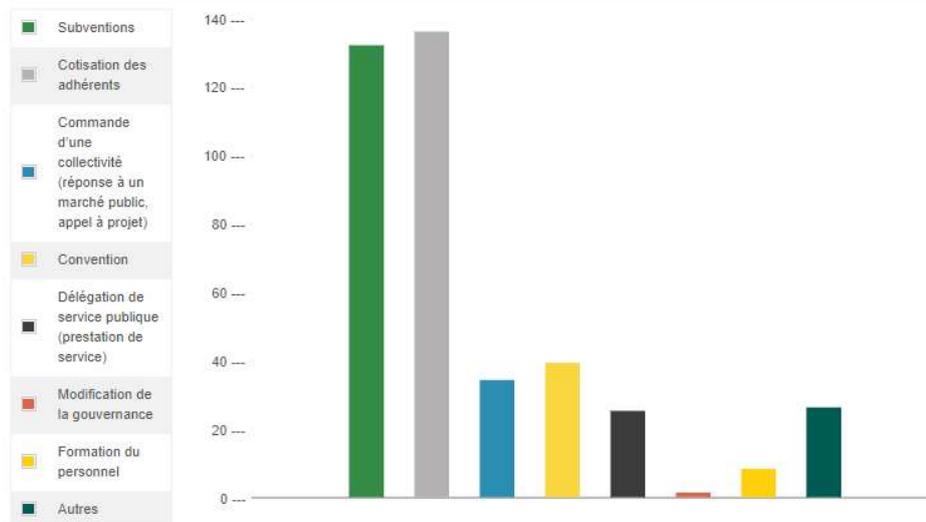


Question 17



Question 18

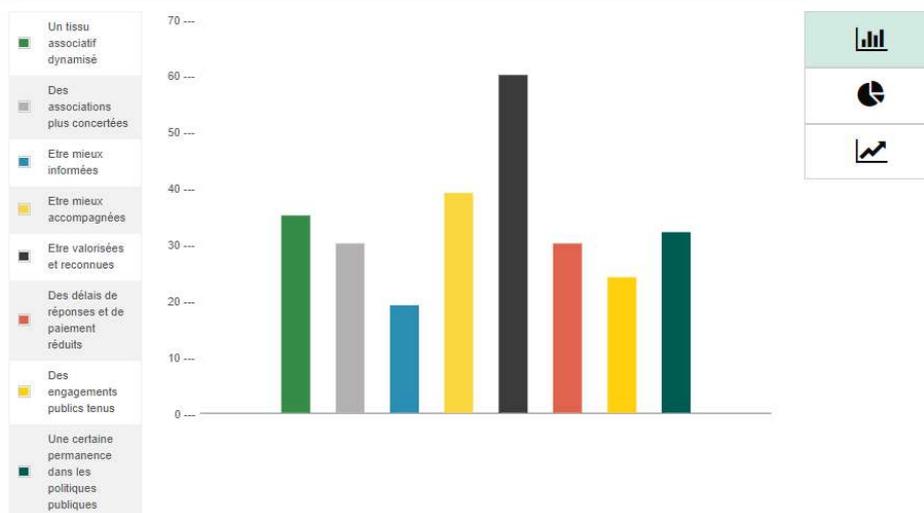
D'où provient le financement de votre structure ? (Plusieurs choix possibles)



INTITULÉ DES RÉPONSES	NOMBRE DE RÉPONSES	POURCENTAGE
Subventions	132	32.9 %
Cotisation des adhérents	136	33.9 %
Commande d'une collectivité (réponse à un marché public, appel à projet)	34	8.5 %
Convention	39	9.7 %
Délégation de service publique (prestation de service)	25	6.2 %
Modification de la gouvernance	1	0.2 %
Formation du personnel	8	2.0 %
Autres	26	6.5 %

Question 19

Qu'attendez vous de la part de la Région, en priorité? (2 réponses maximum)



INTITULÉ DES RÉPONSES	NOMBRE DE RÉPONSES	POURCENTAGE
Un tissu associatif dynamisé	35	13.0 %
Des associations plus concertées	30	11.2 %
Etre mieux informées	19	7.1 %
Etre mieux accompagnées	39	14.5 %
Etre valorisées et reconnues	60	22.3 %
Des délais de réponses et de paiement réduits	30	11.2 %
Des engagements publics tenus	24	8.9 %
Une certaine permanence dans les politiques publiques	32	11.9 %

Analyse du questionnaire :

L'analyse du questionnaire montre les éléments suivants :

Concernant le ratio entre la part des bénévoles et des salariés : 49,2 % d'associations ont moins de 15 bénévoles, 44% n'ont pas de salariés, 18% ont un ou deux salariés. Par ailleurs, 31% des associations ont un budget de moins de 10 000€ et 19,9% ont un budget de plus de 500 000€. Nous sommes donc en présence d'un tissu associatif diversifié comportant en majorité des petites structures avec de petits moyens et quelques grosses structures de grande importance. Les associations consultées œuvrent tant sur le milieu rural que le milieu urbain et sont donc bien représentatives de la diversité du territoire. Seule la moitié des associations rencontre peu de difficultés financières ou organisationnelles, ce qui dénote un besoin de soutien renforcé. L'inquiétude ne porte pas uniquement sur les aides financières, mais sur les changements d'orientation politique et les changements d'interlocuteur.

Ce qui est donc recherché ici est une continuité dans les rapports avec une position claire et constante des représentants des pouvoirs publics. Une meilleure compréhension mutuelle est un des enjeux d'une redéfinition des rapports entre associations et pouvoirs publics.

Les petites associations présentent des signes de souffrance contrairement aux associations de plus grande taille.

Si les associations ont du mal à appréhender les différents mouvements et changements d'orientation, l'inverse est vrai, elles ont aussi l'impression d'être mal comprises dans leur fonctionnement et dans la plus-value qu'elle peuvent apporter dans la vie non seulement

sociale à travers la création de liens structurants et la réduction des inégalités mais elles jouent aussi un rôle de création d'emploi, de formation, de vitalisation de l'espace économique et participent à l'attractivité du territoire. Ces dernières thématiques correspondent aux compétences obligatoires du Conseil régional, l'aspect économique étant aussi une des priorités actuelles indiquées par l'exécutif.

Parmi les problèmes évoqués, tels les ressources en bénévolat, le renouvellement des dirigeants ou les ressources financières, des aides organisationnelles peuvent être facilement apportées. Les associations souhaitent trouver une aide afin de se redynamiser, être valorisées au travers leurs actions passées et en cours. La Région gagnerait à coordonner cette dynamique afin que la Vie Associative soit « prise au sérieux ».

Il conviendra de s'interroger sur le renouvellement des dirigeants dans le secteur associatif.

Une attention particulière doit être portée sur le différentiel des taux horaires relatifs entre les temps plein salariat et les bénévoles.

Commentaires :

- Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants dans les prochains mois ?

12 réponses sont possibles sur cette question, avec la possibilité d'apporter plusieurs réponses, cependant trois grandes catégories distinctes étaient mises en avant : l'aspect RH, l'aspect financier et les politiques publiques.

La notion des ressources humaines prédomine dans les réponses. Le renouvellement des bénévoles, qu'ils soient dirigeants ou volontaires est la principale source d'inquiétude du mouvement associatif, Les deux items confondus représentent plus de 36% des réponses. Et l'on peut ajouter les 5,6% relatifs au renouvellement des salariés et les 5,6% relatifs à la diminution du nombre d'adhérents. L'aspect humain est donc essentiel dans la conduite, le pilotage et la survie du mouvement associatif.

Les relations avec les collectivités, qu'elles soient territoriales ou d'état ne semblent pas inquiéter outre mesure les associations. Il faut cependant veiller à l'évolution des politiques publiques, plus de 12,8% s'en inquiètent.

L'aspect financier au travers des items : situation financière et moyens matériels arrivent en troisième position avec 20%. Il s'agit donc là d'une source de crainte qui touche une association sur cinq.

- Le rôle de votre association, tel que vous le présenter est connu de...

36,8% des associations estiment que les adhérents font le travail et véhiculent l'image de l'association, les usagers font le reste à 18,4%. Un tiers, soit 29,9% serait soutenu par les responsables politiques et partenaires. Il y a dans cette réponse un lien évident entre monde associatif et la représentation politique. L'un et l'autre ayant des convergences communes. La presse n'occupe que 14,9% des intentions. Le lien entre presse et monde associatif reste donc à développer.

- Avec quels partenaires mener-vous vos actions ?

11 items proposés pour répondre à la question relative au partenariat et les interactions. Le monde associatif privilégie le partenariat avec le monde associatif, 17% des réponses vont dans ce sens. Les acteurs suivants demeurent les collectivités territoriales, qu'elles soient départementales, régionales ou d'Etat. Il est à noter que les communes sont de loin des

partenaires privilégiés avec un total de 16,3% des réponses collectées. Les autres acteurs potentiels CAF et media arrivent loin derrière avec respectivement 5,7% et 3,5% des réponses données. On s'interroge fortement sur la méfiance apparente entre Les entreprises et les associations avec 2,8% des réponses.

- **Votre association est-elle concernée par les changements suivants ?**

Cette question aborde directement et sans contour la notion des évolutions (modification des compétences, loi NOTRe... modification des périmètres, fusion des collectivités territoriales...) et impacts sur le monde associatif. Si la fusion des communes a peu d'effets sur le monde associatif, 15,4% des sondés y attache une importance. En revanche la modification des compétences respectives des Régions, des Départements et Communes alarment 46,2% des associations. Cette notion est d'autant plus prégnante avec l'arrivée de nouveaux élus et notamment au niveau régional. 38,5% des associations s'interrogent sur ces changements. L'instabilité politique, les élections, les réformes, les fusions ont un réel et puissant impact sur le monde associatif.

- **Si votre association a été concernée par ces changements comment ont-ils été vécus ?**

Cette question se situe donc dans la droite lignée de la précédente. Si un quart des sondés n'éprouve aucune difficulté réelle suite à des changements d'ordre politique, les trois quarts restants s'en inquiètent fortement. 31,3% des associations ont éprouvé des difficultés de fonctionnement suite un changement politique et ce qui est plus inquiétant encore, pour 43,8% des associations sondées, les difficultés persistent années après années. On est donc bien dans une situation dégradée permanente.

- **Si votre association a rencontré des difficultés, elles concernaient...**

Une association sur cinq soit plus 20,3% estime que l'origine des difficultés rencontrées est due aux orientations politiques nouvelles. En deuxième position, les associations éprouvent des difficultés suite aux réductions des finances. Quand tous ces facteurs sont liés (changements d'interlocuteurs, repérages des nouveaux circuits, changements dans le dispositif des aides...) 41,9% des associations sondées s'alarment et subissent des réels bouleversements. Cette question et les réponses apportées par les associations sont claires et explicites. Les liens et interactions entre les associations et les organes publics sont évidents. Les modifications chez les uns entraînent des bouleversements chez les autres.

En interne, dans les associations, la modification de gouvernance et la formation de personnel n'ont que peu d'effet sur le fonctionnement et le devenir des associations.

Un peu plus d'une association sur dix soit 12,2% des sondés s'interroge sur le signe donné par le désengagement de l'Etat.

- **D'où provient le financement de votre structure ?**

Un tiers des financements des associations provient des adhérents : 36% au travers des cotisations, un autre tiers des subventions : 30,2%. Pour le reste, commande publique, conventions et délégation de service publique se partagent le dernier tiers. Cette question met aussi en évidence le rôle prépondérant des financements publics.

- **Qu'attendez-vous de la part de la Région ?**

Quatre champs de réponses sont ici analysés :

- o un champ directement lié aux associations elles-mêmes, qui s'interrogent sur le dynamisme associatif et la concertation en amont (le dialogue Région/associations). 24,6% soit un quart des associations interrogées s'alarme de l'absence de concertation et du manque dynamisme qui pointe. 10,8% se plaignent de ne pas être concertées en amont. Cette absence de dialogue pèse sur le dynamisme associatif.
- o Le volet technique regroupe les items comme être mieux informé, être mieux accompagné et les délais de réponses et paiements réduits. 35,4% des associations ayant répondu, plus d'un tiers trouve préjudiciable ces carences techniques, qui mettent en exergue l'absence de communication.
- o Des deux volets précédemment traités, l'interrogation suivante porte bien évidemment sur la reconnaissance du travail effectué, du portage que pourrait faire l'exécutif Régional. Deux associations sur dix ne sont pas satisfaites.
- o Quelle est la place des pouvoirs publics aujourd'hui, leurs implications ? La réponse est claire, les associations plébiscitent plus de stabilité : 15,4% et la tenue de leurs engagements : 4,6%. Encore une fois, deux associations sur dix se positionnent pour un meilleur partenariat associations/Région.

Les associations ont répondu de façon équilibrée en couvrant l'ensemble des champs proposés. Cependant la valorisation et la reconnaissance du travail fait prime sur l'ensemble des items proposés, avec 20% de sollicitations.

- **Diriez-vous que votre association joue un rôle en faveur :**

Les écarts les plus étendus portent sur le développement des solidarités et du lien social avec 22,7% des associations qui travaillent sur cet axe et 3,6% des associations sondées pensent jouer un rôle bien moindre dans la notion de sentiment d'appartenance au territoire. Cette question doit fortement interroger les pouvoirs publics et plus particulièrement l'Exécutif régional. Paradoxalement, cette question entre en confrontation avec une question précédente faisant référence à l'espace géographique d'intervention des associations. Cette question avait mis en avant les espaces régionaux et départementaux comme espaces d'actions. Il semble donc évident que la notion de territoire n'est pas appréhendée comme le souhaite le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Quel est son principal secteur d'intervention ?**

Avec plusieurs réponses possibles, les associations identifient en premier lieu le Social et la santé recueillant 20% des réponses chacune. L'humanitaire arrivant dernier avec 3,3% des réponses. Les autres secteurs d'interventions s'équilibrent, tout comme au niveau national.

- **Sur quel espace géographique se déroule l'action de votre association ?**

L'échelle départementale et régionale domine fortement les autres échelons, à respectivement 30,2% et 27,9% soit un total de 58,1%. Il y avait ici plusieurs réponses possibles, ce qui n'a cependant pas permis de créer un équilibre. Cette situation met en avant l'impact que le milieu associatif exerce sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la notion de proximité. Paradoxalement, l'action associative à l'échelon communal ne préoccupe qu'une association sur dix. 11,6% des associations interrogées considère l'espace communal comme le lieu de leurs actions.

- **Quel est le nombre de salariés dans votre association ?**

Plus d'un tiers des associations interrogées déclarent ne pas avoir de salariés, soit 35,9%. Les autres réponses s'équilibrent.

- **Votre association agit-elle**

On note ici un parfait équilibre entre le rural et l'urbain respectivement 22,9% et 25,7%. Les deux items confondus portent la réponse à 47,8%, ce qui met encore une fois à égalité avec les associations intervenant sur les milieux en même temps avec 51,4% des réponses données.

- **Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation générale de votre association (actions, missions, projets...) ?**

Les actions, missions et projets sont jugées bonnes 50% à difficiles 36,1%.

- **Combien de bénévoles y a-t-il approximativement dans votre association ?**

42,5% des associations fonctionnent avec moins de 15 bénévoles.

- **Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation générale de votre associations (actions, missions, projets...) ?**

Les actions, missions et projets conduits sur la période 2018 sont jugées bons 50%, à difficile 36,1%. La réponse apportée est mitigée 50%

- **Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?**

Le parallèle entre les actions, missions et aspect financier des associations est lié. L'enquête apporte donc des éléments similaires. Si la situation relative aux missions est bonne à 50%, la situation relative aux finances apparaît comme bonne à 47,2%. Là encore elle se dégrade et devient difficile très rapidement.

- **Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation de votre association, concernant le bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire...) ?**

Le bénévolat est la pierre angulaire du monde associatif. Une vision pessimiste de la situation pourrait être considérée comme alarmante. Aujourd'hui, Les associations considèrent à 47,2% que le nombre de bénévoles, leur disponibilité et leur savoir-faire est synonyme d'une situation difficile et que pour 25% d'entre elles, la situation est très difficile.

- **Comment voyez-vous la situation de votre association (actions, mission...) au cours des prochains mois ?**

Si les questions précédentes avaient mis en exergue une année 2018 délicate sur de nombreux points (actions, missions, bénévoles...) les prévisions pour les mois suivants n'est guère plus réjouissante. A 54,5%, les associations ne voient pas leur situation s'arranger. Une sur deux s'inquiète.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e-mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com